

# Colombie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

DERNIÈRE MINUTE

### **Attentats - Région du Cauca et du Valle del Cauca**

Date de mise en ligne le : 27 avril 2026

De nouveaux attentats se sont produits le week-end des 25 et 26 avril au sud de Cali, dans les régions du Cauca et du Valle del Cauca. Il est rappelé qu'il convient d'éviter l'axe routier reliant Cali, Popayan et Pasto sauf raisons impératives, du fait de la menace d'attentats terroristes.

De même, à Cali et dans sa région, il est formellement déconseillé de stationner devant tout bâtiment public (stations de police notamment).

DERNIÈRE MINUTE

### **Epidémies en cours – vigilance requise**

Date de mise en ligne le : 24 avril 2026

La Colombie est actuellement confrontée à une résurgence des épidémies de rougeole, de coqueluche et de fièvre jaune. Il est donc fortement recommandé d'être à jour de toutes ses vaccinations dont celles contre la rougeole, la coqueluche et la fièvre jaune. Par ailleurs, en cas de déplacement en Amazonie, les mesures de prévention contre les piqûres de moustiques et le paludisme doivent impérativement être prises en compte avant le départ, auprès de son médecin traitant.

ALERTE

### **Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger**

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

DERNIÈRE MINUTE

## **Appel à la vigilance – recrudescence des attaques à la scopolamine en Colombie**

Date de mise en ligne le : 30 mars 2026 Date de mise à jour le : 31 mars 2026

De très nombreux cas d'attaques à la Scopolamine (drogue du zombie/du violeur) sont rapportés à l'Ambassade de France en Colombie. Il est conseillé de se déplacer de jour comme de nuit par un moyen de transport sécurisé.

Face au risque de se voir administrer à son insu des drogues ou substances psychotropes (scopolamine), il est déconseillé d'utiliser les applications de rencontres en Colombie.

Il convient également de ne pas laisser sa consommation sans surveillance dans les bars, les discothèques ou autres lieux sociaux, en particulier lors de rencontres avec des inconnu(e)s via ces applications.

DERNIÈRE MINUTE

## **Intervention américaine au Venezuela**

Date de mise en ligne le : 03 janvier 2026 Date de mise à jour le : 31 mars 2026

Il est rappelé qu'il est formellement déconseillé de se rendre dans les zones frontalières entre la Colombie et le Venezuela. Il reste aussi formellement déconseillé de tenter d'entrer au Venezuela depuis la Colombie par quelque moyen que ce soit.

ALERTE

## **Hausse des cas de rougeole**

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

## **Sécurité**

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

La Colombie fait face à une forte augmentation de la criminalité, notamment dans les grands centres urbains, tels que Bogota, Cali, Medellin, Bucaramanga, Santa Marta, Barranquilla et Carthagène. La situation étant particulièrement volatile, il convient à ce titre d'apporter une attention accrue aux recommandations ci-après et de se tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation auprès des autorités locales.

De manière générale, il convient d'être vigilant dès la sortie des villes, la plupart des zones rurales du pays étant propices à la présence de

groupes criminels ou de bandes armées notamment dans les zones isolées.

## **Zones de vigilance**





**Cette carte est indissociable du texte qui l'accompagne.**

- |  |   |
|--|---|
| <span style="color: red;">■</span> Formellement déconseillé              | <span style="color: yellow;">■</span> Vigilance renforcée |
| <span style="color: orange;">■</span> Déconseillé sauf raison impérative | <span style="color: green;">■</span> Vigilance normale    |

## Zones formellement déconseillées

### Zones frontalières avec le Vénézuéla, le Panama, l'Équateur, le Pérou et le Brésil

Les frontières de la Colombie sont des zones de trafics où des bandes criminelles sont actives et où les groupes armés illégaux se sont repliés. Il est formellement déconseillé d'entrer en Colombie par voie terrestre ou de circuler dans les zones frontalières.

Ces régions frontalières sont également des zones de friction entre les forces de sécurité colombiennes et les groupes armés. Cela se traduit par l'organisation régulière d'attentats à l'explosif dans les villes contre les postes de police, les édifices publics et surtout sur les axes irriguant (routes et véhicules visés par des engins explosifs improvisés). Ces zones représentent donc un risque élevé, principalement en raison de la menace terroriste. Des risques d'enlèvements ne sont pas à exclure.

### Côte pacifique

Dans le département du Chocó, la circulation par voie terrestre est particulièrement dangereuse car les glissements de terrain sont fréquents du fait des précipitations. Des risques d'agressions existent dans la zone du Rio Atrato et du rio Baudo, principaux foyers de l'exploitation minière illégale. La présence de groupes armés illégaux liés au narcotrafic est régulièrement signalée dans le secteur du rio San Juan.

L'ensemble de la côte pacifique de la Colombie (incluant la province de Choco, le Cauca et le Vallee de Cauca) à l'exception des villes de Nuqui et Bahia Solano, accessibles par voie aérienne, est une zone de trafics importants dont le territoire fait régulièrement l'objet de disputes par différents groupes armés.

## Zones déconseillées sauf raison impérative

Compte tenu du niveau élevé de violences qui y sont signalées, les zones qui figurent en orange sur la carte sont déconseillées « sauf raison impérative ».

Ce zonage concerne les départements de l'est de la Colombie (Vichada, Guainía, Guaviare, Vaupes), du sud (Amazonas, Caqueta et Putumayo), de la totalité du département du Nariño et du secteur oriental du Valle del Cauca.

La zone est du Caqueta faisant l'objet d'un repositionnement des groupes armés, il convient d'être particulièrement vigilant si des déplacements devaient y être effectués.

De même, la zone reliant le Venezuela à la côte pacifique de la Colombie étant le théâtre d'affrontements fréquents entre groupes armés, les déplacements dans le nord de la province d'Antioquia et de Santander ainsi que dans le sud des provinces de Sucre, de Cordoba et de Bolivar sont déconseillés.

Les vols de passeports sont fréquents dans les bus reliant Pasto à Ipiales, à la frontière avec l'Équateur. Il convient d'être particulièrement vigilant sur cette ligne de transport.

Il est recommandé de se rendre par voie aérienne dans les villes de Buenaventura, Cúcuta, Puerto Carreño et Puerto Inírida si le déplacement est impératif.

## **Zones à vigilance renforcée**

### **Bogota**

Au sud de la capitale, les quartiers populaires (Kennedy, Ciudad Bolívar), les banlieues d'Altos, de Cazuca et de Soacha, sont déconseillés sauf raison impérative.

Au nord, dans les quartiers aisés et les zones les plus résidentielles de la capitale (Chapinero, Chico, Parque de la 93, Zona T, Usaquén), des vols à l'arrachée sont recensés.

Les agressions à main armée (arme à feu ou arme blanche) dans les rues et dans les parcs sont en augmentation dans la ville, particulièrement dans les quartiers du Chicó, Chapinero, La Cabrera, Usaquén, Country, de même que les attaques à la scopolamine, particulièrement dans la zona T.

Il convient d'éviter de marcher dès la nuit tombée (19h00), même sur de courtes distances et de prendre un taxi.

D'une manière générale, il convient d'observer une grande vigilance dans les lieux touristiques, en particulier dans le centre-ville (Candelaria, Monserrate), où les vols sont fréquents.

### **Medellín**

Depuis plusieurs mois, une dégradation des conditions sécuritaires à Medellín est constatée avec une forte augmentation d'attaques à la scopolamine, parfois mortelles.

Il est déconseillé de se rendre dans les communes situées sur les flancs de Medellín, hauts lieux du trafic de drogue. Les berges et les ponts du Rio Medellín et les quartiers autour du stade Atanasio Girardot (Metro Estadio) doivent être évités les jours de match de football.

Dans la journée, les quartiers du Parque San Antonio, du Parque Bolívar, ainsi que tout le secteur au nord du Parque Berrio sont relativement sûrs. Ces quartiers sont cependant à éviter la nuit, sauf aux abords de l'Alliance française (Parque San Antonio). Lors des visites au Metrocable de Santo Domingo ou de San Javier, il est recommandé de rester dans les environs du métro et de la bibliothèque.

Les secteurs d'El Poblado, de Laureles ainsi que la commune résidentielle d'Envigado, réputés sûrs, peuvent présenter des risques en dehors des zones très fréquentées, surtout la nuit.

### **Cali**

A l'exception des quartiers périphériques situés à l'est de l'agglomération, qui accueillent des populations déplacées et où des règlements de compte entre bandes rivales ont parfois lieu, la sécurité publique est désormais assurée dans des conditions acceptables. Il reste nécessaire de faire preuve d'une grande vigilance, y compris dans les quartiers réputés résidentiels et d'être particulièrement prudent dès la nuit tombée.

## **Carthagène**

La situation sécuritaire est inégale selon les quartiers. Elle est satisfaisante à l'intérieur des remparts de la vieille ville de Carthagène et dans les quartiers de Bocagrande, Castillogrande et Getsemaní même s'il convient de faire preuve de prudence dans les ruelles du centre historique nécessairement plus désertes la nuit, des vols à main armée et à arme blanche y ont été signalés.

Au départ de Carthagène, la majeure partie des sites touristiques du département du Bolivar sont accessibles par voie routière, de San Basilio de Palenque jusqu'à Santa Cruz de Mompox.

## **Santa Marta**

Le quartier du parc Tayrona est considéré comme sûr. De violents courants peuvent toutefois y surprendre les baigneurs. Il convient de ne fréquenter que les plages autorisées et de suivre scrupuleusement les consignes des autorités.

Les excursions sur les contreforts et dans la Sierra Nevada sont envisageables, ainsi qu'à la saison sèche les randonnées jusqu'à Ciudad Perdida, mais elles doivent nécessairement être accompagnées d'un guide.

Les excursions vers Riohacha et Cabo de la Vela (Guajira) sont possibles, en s'appuyant sur une agence de voyages sérieuse.

Il convient d'être particulièrement vigilant dans le petit port de Taganga et à Palomino où des attaques à main armée, des agressions et des vols avec violence sont régulièrement signalés. Il est recommandé d'éviter les endroits isolés.

## **Quibdo**

La capitale du département du Chocó n'est pas accessible par voie terrestre, le réseau routier étant très dégradé. Il est recommandé de s'y rendre par voie aérienne uniquement. Il est par ailleurs déconseillé de s'éloigner de l'agglomération.

## **Mutis, Nuqui et le secteur de Bahia Solano**

Ces deux localités sont accessibles uniquement par voie aérienne. En l'absence de réseau routier, elles demeurent relativement isolées.

## **Capurgana**

Il est recommandé de rejoindre la localité de Capurgana par voie aérienne uniquement et d'éviter tout déplacement maritime depuis Necocli et Turbo.

## **Florencia**

L'accès à la ville de Florencia par voie aérienne est à privilégier, l'ensemble de la province du Caqueta étant déconseillée sauf raisons impératives.

## **Région amazonienne**

La ville de Leticia, en Amazonie colombienne, n'est accessible que par voie aérienne. Il est également recommandé de rejoindre uniquement en avion les villes de Mitú, de San José de Guaviare et le site naturel de Caño Cristales.

## **Risques encourus et recommandations associées**

### **Risques liés aux transports**

Le réseau routier colombien est en mauvais état et les panneaux de signalisation sont rares et peu visibles. Les excès de vitesse sont fréquents, le code de la route n'est pas appliqué et les altercations entre conducteurs peuvent donner lieu à des dérapages violents. Par ailleurs, les nombreuses routes de montagne peuvent être bloquées plusieurs jours en cas d'accident ou d'intempéries (éboulement, glissement de terrain). Il est fortement recommandé de ne circuler que de jour et uniquement sur les axes principaux.

Les transports en communs en ville ne sont pas sûrs, les passagers des bus étant régulièrement sujets à des agressions. Il est également recommandé de ne pas arrêter de taxis dans la rue en raison du risque d'agression, de vols ou d'enlèvement, notamment d'enlèvement express au cours duquel les agresseurs (dont un faux conducteur de taxi) obligent les passagers à retirer des sommes d'argent dans plusieurs distributeurs automatiques. En cas d'attaque, il convient de n'opposer strictement aucune résistance. Préférer donc les taxis commandés sur applications et donc « traçables » (Uber, Cabify, Taxis Libres, etc.). Il est également important de noter que les piétons ne sont pas prioritaires, y compris au niveau des passages piétons.

Les points de contrôle policiers ou militaires sont fréquents et l'accès à certaines zones peut être interdit à tout moment pour des raisons de sécurité.

Les pistes de la région de la Guajira, notamment près du Cabo de la Vela et de Punta Gallinas sont accessibles avec des agences de voyage locales mais le mauvais état des pistes est à parfois à l'origine d'accidents mortels. Il faut donc veiller à faire appel à des agences sérieuses pour tout voyage dans ces zones.

### **Risques liés à la présence de groupes armés**

Le cessez-le-feu négocié entre le gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN) a pris fin le 9 janvier 2018. Le groupe armé s'est depuis livré à plusieurs attaques terroristes et il n'est pas exclu que de nouvelles actions violentes se produisent.

Divers groupes armés (dont narcotrafiquants) sont actifs en Colombie, conduisent des opérations terroristes et se livrent des batailles sanglantes dans certaines régions, notamment les zones frontalières avec le Venezuela et l'Équateur et dans tout le quart sud-ouest du pays (départements du Caquetá, Putumayo, Cauca, Nariño, Tolima, Huila, Quindío, Valle del Cauca, Chocó). Cela se traduit par un risque important d'attaques armées, d'extorsions voire d'enlèvements. Ces groupes armés font également régulièrement usage de mines antipersonnel qui représentent un danger important.

Il est par conséquent recommandé de maintenir un niveau de vigilance élevé à tout moment et de ne pas se rendre dans les zones formellement déconseillées. Plus généralement il est recommandé de ne pas quitter les routes et les sentiers balisés et de ne pas s'aventurer dans les lieux isolés.

### **Criminalité**

La délinquance de voie publique est significative dans le pays. Un usage croissant de la violence lors des atteintes aux biens et personnes est constaté.

Ainsi, les agressions (vols à l'arraché, attaques à l'arme blanche ou arme à feu...) sont particulièrement nombreuses dans les centres urbains comme Bogota, Cali ou Medellin. Elles sont régulièrement commises dans la rue, y compris dans la journée, ou dans un contexte où l'ambiance festive n'incite pas à la vigilance. Il est recommandé de ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse et de laisser ses objets de valeur dans un lieu sécurisé. En cas d'agression armée, il est conseillé de n'opposer aucune résistance.

Il a été rapporté que de faux agents de police se livraient à des escroqueries sous prétexte d'un contrôle des documents d'identité et des devises. Il convient, en cas d'interpellation policière dans la rue, particulièrement à Bogota, de demander à être escorté au poste de police le plus proche ou dans un endroit public (par exemple votre hôtel). De faux coursiers peuvent également s'introduire dans les restaurants en vue de braquer les clients.

### **Risques liés à la scopolamine**

Une importante recrudescence d'attaques à la scopolamine aussi appelée burundunga ou « drogue du zombie » est observée, qui touche notamment un certain nombre de Français de passage souvent après mise en relation via des sites ou des applications de rencontre, dont l'usage en Colombie est déconseillé. Cette drogue provoque des hallucinations délirantes, une amnésie et des pertes de conscience rendant les victimes vulnérables et influençables.

Les criminels droguent les victimes en introduisant le produit dans des boissons ou aliments, en soufflant cette poudre au visage ou en utilisant des moyens tactiles (prospectus, gel hydro alcoolique) puis dérobent les objets de valeurs des victimes (avec le consentement et la participation active de la personne droguée, qui est comme « hypnotisée »). Les voleurs s'invitent parfois au domicile des personnes, inconscientes du danger du fait de l'effet incapacitant de cette drogue.

Le « réveil » intervient plusieurs dizaines d'heures plus tard et la victime ne se souvient plus de rien. Si la dose est trop forte, la drogue peut être mortelle. Il convient d'être extrêmement vigilant lorsque des inconnus s'approchent pour proposer de l'aide ou un prospectus. Il convient aussi de ne jamais quitter son verre des yeux, particulièrement dans les lieux festifs, ou à son domicile, notamment suite à une rencontre via des applications. Les personnes rencontrées n'hésitent pas à attendre plusieurs heures avant de droguer leur victime afin de créer un lien et gagner sa confiance.

La majorité des cas sont signalés à Medellin et Bogotá mais il convient d'être vigilant dans tout le pays.

Des attaques ont également été signalées dans des taxis (drogue à la scopolamine, attaque avec arme à feu ou arme blanche d'un complice quelques centaines de mètres après le début de la course). Des passagers ont été contraints (sous la menace d'une arme) de retirer d'importantes sommes d'argent dans des distributeurs automatiques. »

Des agressions à caractère sexuel, notamment sur les jeunes femmes seules, ont été rapportées en Colombie. Des organismes et mécanismes locaux d'aide aux victimes existent et fonctionnent. En cas d'agression de ce type, il est recommandé de les contacter. Pour plus d'informations sur les numéros utiles à contacter, consulter le document ci-dessous.

Les vols de téléphones portables (à l'arrachée ou avec une arme) sont extrêmement fréquents et leur utilisation sur la voie publique est fortement déconseillée. Les car jacking et vols de motocyclettes avec l'utilisation d'armes blanches et à feu augmentent de façon substantielle, ainsi les itinéraires lors des déplacements doivent être soigneusement préparés afin d'éviter les quartiers et municipalités à risque.

Afin de limiter les risques, il est recommandé d'observer les règles de prudence suivantes :

- Éviter de répondre aux sollicitations dans la rue, de porter des objets de valeur, de manipuler de fortes sommes d'argent en public, d'utiliser son téléphone portable dans la rue. En cas de besoin, se placer dos à un mur, ou mieux à l'entrée d'un commerce ou d'un restaurant avant d'utiliser son téléphone ;
- Dans les restaurants, bars ou lieux festifs, toujours garder son verre avec soi et sous surveillance ; en cas de doute, il est préférable d'abandonner son verre ;
- Ne pas accepter de cigarette ou de gomme à mâcher d'un inconnu ; privilégier les tables au fond du restaurant ;
- Ne pas retirer d'argent dans un distributeur après la tombée de la nuit ; privilégier les distributeurs installés dans les endroits fréquentés (centres commerciaux, hôtels) ; dans la mesure du possible éviter de marcher dès la tombée de la nuit ;
- Ne pas marcher en bordure des voies routières autant que possible afin d'éviter d'être victime d'un vol à l'arraché ;
- Ne jamais perdre de vue ses bagages ou transporter les bagages d'une connaissance récente ;
- Être attentif aux inconnus qui abordent les personnes dans la rue : il peut s'agir de faux touristes prétendument perdus, de faux négociants en pierres précieuses, etc.
- Emprunter uniquement des taxis contactés par téléphone ou par les applications web dédiées (Cabify, Uber, DiDi...), ou les taxis agréés par une structure (hôtels, aéroports). Éviter de héler un taxi dans la rue ; et le cas échéant, noter l'immatriculation du véhicule.
- N'opposer aucune résistance en cas d'agression, l'agresseur pouvant être armé. Il convient de faire preuve de calme et d'obtempérer ; d'avoir sur soi une pièce d'identité (ou photocopie) et une somme d'argent à donner

En cas d'agression à caractère sexuel - (PDF, 154.6 ko)

## Manifestations

Les manifestations et grèves qui ont régulièrement lieu dans le pays sont susceptibles de dégénérer et de perturber le bon fonctionnement de services essentiels. Il convient de s'en tenir éloigné.

## Barrage d'Ituango

Compte-tenu des consignes d'évacuation maintenues par les autorités en aval du barrage d'Ituango (Hidroituango), les abords du Rio Cauca sont formellement déconseillés dans les départements de Sucre, Cordoba, Bolivar et le Nord de l'Antioquia (risque de crue soudaine).

## Risques naturels

### Risque sismique

Plusieurs dizaines de tremblements de terre d'une magnitude supérieure à 4 sur l'échelle de Richter sont enregistrés en Colombie chaque année, notamment dans la zone andine et une douzaine de volcans sont actifs. Des informations à jour sur l'activité de ces volcans peuvent être obtenues sur le site en espagnol de l'Institut Colombien de Géologie. Pour plus d'informations sur les comportements à adopter en cas de tremblement de terre, consultez la fiche pratique des Conseils aux voyageurs sur le risque sismique.

## Risque volcanique

La Colombie recense plusieurs volcans en activité sur la Cordillère des Andes centrale qui suivent une ligne Pasto-Popayan-Pereira-Manizales. Pour plus d'informations, avant tout déplacement dans ces zones, consulter le site du Service géologique colombien (en espagnol) et prendre connaissance de la fiche pratique des Conseils aux voyageurs sur le risque volcanique.

Il est recommandé aux voyageurs de faire preuve de la plus grande prudence et de respecter les mesures de sécurité prises par les autorités locales.

## Recommandations générales

**De manière générale, il est recommandé de :**

- Ne pas opposer de résistance en cas d'agression ; il convient de faire preuve de calme et d'obtempérer.
- Ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse et laisser ses biens de valeur et ses documents d'identités dans des lieux sécurisés tels que les coffres d'hôtel (se munir de photocopies).
- Ne pas manipuler d'importantes sommes d'argent en public et ne retirer de l'argent qu'en plein jour dans les distributeurs installés dans les endroits fréquentés (centres commerciaux, hôtels).
- Ne jamais perdre de vue ses bagages et ne jamais accepter de transporter les bagages d'autrui.
- Limiter ses déplacements nocturnes et ne jamais se déplacer seul de nuit, même dans les quartiers de divertissement.
- Ne pas laisser boisson et nourriture sans surveillance dans les cafés et restaurants et ne jamais accepter de cigarette ou de gomme à mâcher d'un inconnu du fait du risque d'empoisonnement à la scopolamine.
- Ne pas faire confiance aux inconnus qui abordent les touristes dans la rue : il s'agit souvent de « faux » touristes prétendument perdus, négociants en pierres précieuses, etc.
- N'emprunter que des taxis contactés via une application, par téléphone ou agréés par une structure (hôtels, aéroports) et ne jamais héler un taxi dans la rue du fait du risque d'escroquerie voire d'enlèvement.
- Circuler les vitres fermées et les portes verrouillées et garder ses biens dans un endroit peu visible (par exemple sous le siège), lors de déplacements en voiture.
- Garer son véhicule dans un parc de stationnement surveillé en ville.
- Éviter les voyages en dehors de toute structure d'accompagnement (cyclotourisme, autostop, camping-cars, etc...).

## Activités sportives à risques

Attention aux courants forts, notamment sur les plages de Santa Marta et du parc Tayrona. Il est conseillé de ne se baigner que dans les zones autorisées et de suivre les consignes des autorités locales.

Pour toute activité touristique ou sportive, notamment les randonnées, parapentes etc, il est recommandé de s'en remettre à des structures d'accompagnement reconnues, telles que des agences de voyage, des associations ou à des guides professionnels.

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Formalités d'entrée

Les titulaires d'un passeport français peuvent entrer sans visa en Colombie et y séjourner pour une durée maximale de 90 jours, sur présentation d'un billet aller-retour.

Toutefois, pour l'arrivée et le séjour en Colombie, toutes les informations sont données à titre indicatif : seules les autorités colombiennes sont compétentes pour communiquer des informations actualisées. Il convient de consulter le site du Consulat de Colombie à Paris et celui du ministère colombien des relations extérieures.

Les voyageurs internationaux arrivant en Colombie par voie aérienne ou maritime doivent obligatoirement remplir le formulaire migratoire Check-Mig avant d'entrer ou de sortir du territoire.

Les autorités colombiennes sanctionnent par de lourdes amendes les voyageurs en situation irrégulière, y compris ceux qui se livrent à des activités lucratives alors qu'ils sont entrés dans le pays munis d'un visa de tourisme.

Plus d'informations sur la rubrique dédiée du site de l'ambassade de France en Colombie.

## Entrée et sortie du territoire colombien des personnes possédant la double nationalité franco-colombienne

Toute personne possédant la double nationalité franco-colombienne doit obligatoirement entrer en Colombie et en ressortir munie du passeport colombien. Le seul passeport français n'est donc pas suffisant. Les tampons d'entrée et de sortie seront apposés par Migración Colombia, responsable de l'immigration, sur le passeport colombien.

Au moment de quitter la Colombie, Migración Colombia vérifiera que le passeport colombien est revêtu d'un visa autorisant l'entrée en France (ou en Europe) ou qu'il est accompagné d'un passeport français. Le droit du sol s'applique en Colombie. Les autorités du pays peuvent considérer toute personne née en Colombie comme colombienne même si elle possède une autre nationalité et qu'elle n'a jamais possédé de document colombien, comme dans le cas de l'adoption internationale.

## Sortie du territoire des enfants

Les enfants possédant la double nationalité (française et colombienne) voyageant seuls ou accompagnés d'un seul parent doivent avoir l'autorisation des deux parents pour sortir du territoire colombien, même s'ils disposent d'un passeport français.

Cette règle s'applique également aux enfants nés en Colombie de deux parents français et à tout enfant français qui réside en Colombie (possédant un visa long séjour en Colombie).

### Comment établir l'autorisation de sortie du territoire ?

En Colombie, l'autorisation de sortie du territoire doit être établie devant notaire. Les personnes résidant en France et dont l'enfant voyagera seul en Colombie ou accompagné d'un seul parent, pourront faire établir l'autorisation auprès du Consulat de Colombie à Paris.

Les enfants ne possédant que la nationalité française et qui ne sont pas résidents en Colombie (au sens de la résidence permanente) peuvent circuler avec un seul de leurs parents (sans autorisation du second) si ce parent détient ou partage l'autorité parentale.

Par ailleurs, toute personne (adultes et enfants) possédant la nationalité colombienne (même si elle possède une autre nationalité, française par exemple) doit obligatoirement être titulaire d'un passeport colombien pour sortir du territoire. Ainsi, un enfant né en Colombie de deux parents français, résidant en Colombie, est colombien par le droit du sol. A ce titre, il ne pourra quitter la Colombie que muni de son passeport colombien.

La demande de passeport colombien doit être déposée au Ministère des Relations Extérieures. Les nouveaux passeports colombiens à lecture optique ne permettent plus la délivrance le jour-même comme cela était le cas avec les passeports non sécurisés.

## Réglementation douanière

**Avant le départ**, il convient de déclarer les sommes et valeurs transportées d'un montant supérieur à 10 000 euros au service des douanes.

Pour en savoir plus avant le départ, consulter le site de la Direction générale des Douanes et Droits indirects.

**A l'arrivée en Colombie**, le formulaire d'entrée sur le territoire n'est à remplir que si le voyageur dispose de biens à déclarer.

Les **franchises bagages** des voyageurs aériens sont les suivantes.

Pour les **denrées alimentaires**, il est possible de transporter dans la limite de 6kg : charcuteries, fromages, viandes cuites et préparations à base de viande cuites, qui doivent être hermétiquement fermées (par exemple sous vide) et ne pas présenter de risques sanitaires particuliers.

**Animaux domestiques** : les contraintes liées à la possession d'un animal domestique sont rigoureuses, dans un sens comme dans l'autre. Pour l'entrée en Colombie, il convient de se conformer aux recommandations figurant sur le site en espagnol de l'Instituto Colombiano Agropecuario (ICA) avant tout projet de voyage ou de séjour accompagné d'un animal domestique.

Pour anticiper le retour en Europe, il est vivement recommandé de prévoir le titrage sérique de l'animal avant même le départ.

**Médicaments** : les autorités locales indiquent que les voyageurs / touristes sont autorisés à apporter leur traitement accompagné d'une ordonnance, pour la durée de leur séjour et jusqu'à 3 mois. La plupart des grands laboratoires sont présents en Colombie, mais il arrive qu'une référence commerciale n'existe pas localement ou qu'elle soit commercialisée sous un nom différent.

Dans le cas des médicaments dont les composants sont classifiés comme stupéfiants, il est possible de les transporter avec l'ordonnance dans la limite de la consommation personnelle pour la durée du séjour, pour 1 mois maximum. Si le voyageur doit rester plus longtemps, il devra se faire prescrire le médicament par un médecin colombien et se le faire remettre par le « Fondo Nacional de Estupefaciente ». En effet, la distribution de ces produits est un monopole d'Etat, ils ne sont pas en vente en pharmacie.

**Véhicules d'occasion** : leur importation définitive est interdite en Colombie (sauf véhicule de collection), mais l'importation temporaire est autorisée pour les touristes ("Importación temporal de vehículos de turista" artículo 158 del Decreto 2685 de 1999).

Il est nécessaire d'acheter une assurance obligatoire.

Dans la majorité des pays de la région, il ne sera pas possible de revendre le véhicule usagé et la revente sera possible uniquement dans le pays d'immatriculation du véhicule.

**Navires de plaisance** : il convient de contacter un agent maritime pour réaliser l'importation temporaire, même pour un transit. La DIAN et la « Dirección General Marítima y Portuaria -DIMAR- Capitanías de Puerto » sont compétentes en la matière.

# Santé

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

## Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Seules les plus grandes villes colombiennes disposent d'infrastructures de santé capables de prendre en charge tous les types d'urgence. Il s'agit le plus souvent de cliniques privées. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces dernières n'admettent généralement que des patients qui ont payé d'avance.

## Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

## Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

**Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Fièvre jaune** : cette vaccination doit être pratiquée dans un centre de vaccinations internationales agréé, au moins dix jours avant le départ.
  - La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs en provenance du Brésil, de République Démocratique du Congo, d'Ouganda et d'Angola, ainsi que pour entrer dans les parcs nationaux colombiens.
  - Elle est recommandée, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, en cas de déplacement dans les départements et municipalités suivants :
    - Départements : Amazonas, Arauca, Caquetá, Casanare, Cesar, Guanía, Guaviare, La Guajira, Meta, Putumayo, Vichada et Vaupes.
    - Municipalités : Santa Marta, Cienaga et Aracataca du Magdalena, Convencion, El Tarra, Teorama, Sardinata, Tibu, El Zulia, Hacari, San Calixto et la zone du Catatumbo du Norte de Santander, Riosucio, Carmen del Darien, Jurado, Nuqui et Unguia du Choco, Dabeidia, Mutata, Turbo et Yondo de l'Antioquia.
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## Risques sanitaires

### Maladies transmises par les moustiques

#### Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

Il est possible que des cas sporadiques soient recensés puisque le moustique vecteur est présent dans toutes les zones dont l'altitude est inférieure à 1800 m.

#### Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination

internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les autorités sanitaires locales attirent l'attention de la population sur la multiplication des cas de dengue.

## **Fièvre jaune**

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête...) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma...) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

## **Maladie à virus Oropouche**

L'infection à virus Oropouche est une maladie transmise par piqure de moucherons ou de moustiques ; la transmission par voie sexuelle et entre une mère et son fœtus sont également fortement suspectées.

Les principaux symptômes associent une fièvre brutale avec frissons, maux de tête, courbatures et troubles digestifs. La prise d'anti-inflammatoires est déconseillée en cas de symptômes. Des complications sévères (y compris neurologiques) peuvent survenir, notamment chez le fœtus. Il n'existe pas de vaccin ni de traitement spécifique.

Les femmes enceintes ou susceptibles de le devenir doivent impérativement consulter un médecin ou un centre de vaccination internationale avant le départ, reconsidérer tout voyage non essentiel en cas d'épidémie avérée et adopter des mesures de protection strictes contre les piqûres d'insectes si le déplacement est maintenu.

La prévention repose donc principalement sur la protection contre les piqûres d'insectes (utilisation de répulsifs et d'une moustiquaire imprégnée à mailles fines) ainsi que sur l'abstention de rapports sexuels non protégés durant le séjour.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du Haut Conseil en Santé Publique et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Paludisme**

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

## **Zika**

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Autres maladies**

### **Fièvre typhoïde**

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

### **Leishmaniose**

La leishmaniose est une maladie parasitaire transmise par la piqûre d'insectes infectés appelés phlébotomes et qui sont surtout actifs la nuit. La transmission entre êtres humains est exceptionnelle. La maladie se présente sous trois formes principales : cutanée (lésions de la peau), muco-cutanée (détruit les muqueuses du nez et de la bouche) et viscérale (atteinte grave des organes internes, souvent mortelle sans traitement).

Il n'existe aucun vaccin ni traitement préventif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres, notamment par l'utilisation de moustiquaires et de répulsifs.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

## **Rage**

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Sur place, les centres de la Croix Rouge colombienne peuvent vacciner en cas de morsure.

## **Tuberculose**

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Ayahuasca**

L'Ayahuasca, plante hallucinogène inscrite au registre des stupéfiants en France, est utilisée par certaines communautés indigènes lors de cérémonies chamaniques, le plus souvent pratiquées par des individus peu formés.

L'Ayahuasca comporte différents produits ou substances issus de plantes, et sa composition varie donc grandement selon les groupes ethniques, pour en modifier les effets, selon le contexte dans lequel le breuvage est consommé.

Les effets de l'Ayahuasca sont rapides, durables, et génèrent des effets à la fois psychiques (hallucinations, troubles de la conscience et de la mémoire, etc.) et des effets périphériques (troubles cardiovasculaires et digestifs notamment). Le principal danger de l'Ayahuasca est lié à la nature et aux propriétés des différentes plantes utilisées mais aussi à l'incertitude sur sa composition exacte.

L'usage de l'Ayahuasca peut donc avoir des conséquences médicales graves, voire mortelles, notamment pour les personnes présentant des symptômes cardiaques ou sous antidépresseurs. Par ailleurs, les effets psychotropes liés à la consommation de cette plante peuvent être à l'origine d'actes de délinquance graves.

La maîtrise du processus d'initiation au chamanisme n'est nullement contrôlée et ne peut être garantie, même lorsque des guides touristiques et des centres d'éco-tourisme proposent des « initiations ». Ces activités ont lieu en outre dans des zones isolées, difficiles d'accès et, en cas d'accident, peu propices à l'arrivée de secours rapides.

Cette pratique est à proscrire.

### **Mal des montagnes**

Le mal aigu des montagnes (MAM) est une maladie survenant en haute altitude (plus de 2 500 mètres de hauteur) lorsque l'organisme n'a pas eu le temps de s'acclimater au manque d'oxygène consécutif à la baisse de pression. Il peut se manifester par des troubles de type respiratoires (essoufflement) et/ou neurologiques (maux de tête, nausées, vomissements, troubles du sommeil) qui peuvent être transitoires ou s'aggraver et conduire au décès.

L'identification des symptômes du mal des montagnes peut être difficile : il est essentiel de communiquer en permanence, sans restriction, sur son état physique. De surcroît, les capacités de réflexion et d'action d'une victime du mal aigu des montagnes peuvent être altérées. En cas de survenue de symptômes il est recommandé d'interrompre l'ascension, de redescendre le plus rapidement possible à une altitude inférieure, au minimum en dessous de 4000 mètres, avec un accompagnant et de consulter un médecin.

Toute personne, quelle que soit sa condition physique et son habitude de la randonnée en altitude, peut être confrontée au mal des montagnes.

La prévention repose sur des règles essentielles :

- Une adaptation progressive à l'altitude en limitant les efforts physiques les premiers jours ;
- Une ascension lente et progressive (pas plus de 400 m de dénivelé positif entre deux nuits consécutives à partir de 2 500 m) ;
- Une hydratation régulière en évitant les boissons alcoolisées et repas copieux ;
- Ne jamais abandonner une personne malade.

Les excursions et randonnées en altitude doivent faire l'objet d'un avis médical spécialisé avant le départ. La haute altitude est déconseillée pour les enfants. La grossesse ainsi que la notion d'antécédents cardiaques, pulmonaires, neurologiques ou rénaux constituent une contre-indication.

Bogota étant située à 2700 mètres d'altitude, certains voyageurs peuvent y éprouver le mal des montagnes (maux de tête, insomnies, essoufflement) le plus souvent de façon temporaire.

## **Pendant le voyage**

### **Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques**

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpents à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

## Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Informations utiles

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Transport

#### Transport routier

Si vous êtes de passage (tourisme, affaires, études, mission...), vous pouvez conduire avec votre permis de conduire français pendant 90 jours en Colombie en vous munissant de votre permis français. Cette autorisation est valable jusqu'à 180 jours si vous avez renouvelé votre court séjour via la procédure PTP devant Migración Colombia. Le permis international n'est pas reconnu en Colombie.

Si vous êtes résident en Colombie, vous devez obtenir le permis de conduire local par examen (la Colombie ne reconnaît pas l'échange du permis de conduire français en permis de conduire colombien). Vous êtes considérés comme résidents si vous disposez d'un visa colombien de plus de 90 jours.

L'état des routes s'améliore lentement, mais le réseau secondaire n'est que partiellement goudronné. Des mouvements sociaux peuvent perturber la circulation sur les principaux axes routiers. Il convient de se tenir régulièrement informé de l'état de la situation auprès des autorités et des médias locaux.

La Colombie mène une politique de tolérance zéro en matière d'alcoolémie au volant.

La législation colombienne interdit formellement aux conducteurs impliqués dans un accident de quitter les lieux ou de déplacer leur véhicule avant l'arrivée de la police. S'ils ne respectent pas cette consigne, ils peuvent être considérés par la justice locale comme étant les seuls responsables de l'accident.

## **Transport maritime**

Les plaisanciers qui souhaitent longer les côtes colombiennes, particulièrement dans sa partie caribéenne, doivent faire preuve de prudence (actes de piraterie recensés). Il est par ailleurs recommandé de déclarer son entrée dans les eaux territoriales colombiennes à la capitainerie du port le plus proche et, en cas de séjour prolongé, d'être particulièrement attentif aux délais de déclaration d'importation temporaire.

## **Transport aérien**

Certaines compagnies aériennes exigent que les passagers se présentent à l'enregistrement deux, voire trois heures avant le départ du vol. Il est donc recommandé de vérifier directement l'heure limite d'enregistrement de son vol auprès de la compagnie concernée.

La compagnie colombienne Avianca a suspendu tous ses vols en provenance et à destination du Venezuela.

## **Législation locale**

La possession de stupéfiants, même en quantité minimale, est lourdement sanctionnée. Il est recommandé de faire sa valise soi-même et de ne jamais accepter de transporter des biens pour autrui.

Les relations sexuelles avec des mineurs sont sévèrement réprimées.

Les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont légales en Colombie, tout comme le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe.

La loi colombienne interdit l'exportation d'espèces animales locales ainsi que de pièces archéologiques.

## **Mise en garde aux familles sur le recours à la Gestation Pour Autrui (GPA) en Colombie**

Il convient d'avoir une vigilance particulière des personnes qui souhaiteraient recourir en Colombie aux techniques de procréation assistée telles que la Gestation Pour Autrui (GPA), celle-ci n'étant pas autorisée en France.

Il leur est vivement recommandé de sécuriser juridiquement leur projet dans un contexte où il n'existe pas de cadre légal dans le pays.

Il leur appartient aussi de veiller en responsabilité, dans leur projet, à l'intérêt moral autant que matériel de toutes les parties, à commencer par celui de l'enfant et celui de la mère porteuse, dans le respect des procédures locales.

Dans certains cas, ces démarches peuvent également occasionner une durée prolongée de séjour en Colombie, supérieure à la durée légale de séjour accordée aux visiteurs lors de leur l'entrée sur le territoire colombien.

## **Divers**

### **Climat**

Proche de l'équateur, la Colombie connaît une grande stabilité des températures toute l'année.

La saison sèche et la saison des pluies sont variables selon les régions. Généralement, il pleut en Colombie en avril-mai et en octobre-novembre. Durant cette saison, les pluies torrentielles peuvent causer des inondations et des glissements de terrain, particulièrement dans les zones rurales.

Le climat est différent selon les régions. Il est tropical-humide sur la côte caraïbe de la Colombie et en Amazonie. La chaleur se fait plus intense dans les plaines qu'à Bogota, où le climat est plus tempéré. Les températures deviennent extrêmes dans les zones quasi-désertiques, comme La Guajira, ou dans les montagnes, notamment à plus de 3000 mètres.

## Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques .

# Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Visa d'affaires

Les ressortissants français peuvent séjourner en Colombie sans visa, pour une durée de 90 jours. Les voyageurs d'affaires sont soumis aux mêmes conditions pour les courts séjours.

Consultez l'article de l'ambassade de France en Colombie.

En cas d'établissement d'un visa, les formalités se font avant le départ auprès des services consulaires colombiens, en présentant une demande en ligne.

NB : Ces éléments sont donnés à titre indicatif : seules les autorités colombiennes sont compétentes pour communiquer des informations actualisées sur les conditions d'entrée et de séjour en Colombie.

Pour plus d'informations, consulter le site du Consulat de Colombie à Paris ou celui du ministère colombien des relations extérieures ou cette page du site de l'ambassade.

## Réseaux de communication

La Colombie a globalement un bon taux de couverture des réseaux de téléphonie mobile et internet haut débit 3G et 4G, dans les agglomérations. Par contre, les réseaux (y compris en 2G) ne couvrent généralement pas les régions peu peuplées.

Avec un mobile français en itinérance (*roaming*), le taux de couverture (3G et 4G) est également très bon dans les grandes agglomérations.

## Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Colombie.

## Contacts utiles

### Service économique régional

Les Services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence et le soutien public au développement international des entreprises.

### **Service économique régional de Bogotá**

Carrera 11 N° 93-12 Piso 4, Bogotá - Colombie

Tél. : +57 601 638 14 60

Courriel : bogota@dgtresor.gouv.fr

Site internet

## **Business France**

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

### **Business France - Colombie**

Carrera 11 N°93, 12 Bogota

Colombie

Tél. : +57 601 6381464

Courriel : bogota@businessfrance.fr

## **CCEF**

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent à disposition leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : Jérôme COPIN - jerome.copin@thalesgroup.com (société Thalès)

Site internet : Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France

## **CCIFC**

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) Françaises à l'International sont des associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32.000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

En Colombie, la chambre compte plus de 250 entreprises membres.

### **Chambre de Commerce et d'Industrie France Colombie (CCIFC)**

Carrera 13 N° 94 A - 25 Bureau 412

Bogotá

Tél. : +57 601 622 43 62

Carrera 13 N° 94A - 25

Courriel : ccfci@france-colombie.com

Site internet

## **Atout France**

Site internet

## **AFD**

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.

Agence de Bogota

Avenue 82, n°10-33, Bureau 302

Bogotá – Colombia

Tél. : +57 601 621 32 99

Fax : +57 1 621 3306

Courriel : afdbogota@afd.fr

Site Internet

## **Attaché douanier**

Tél. : +57 6016 38 15 90

Courriel : bogota.dgddi@douane.finances.gouv.fr

## **Principaux accords commerciaux dont est membre la Colombie**

La Colombie est notamment membre de la Communauté andine (CAN) et de l'Alliance du Pacifique.. L'UE et la Colombie ont conclu un accord commercial, en vigueur depuis le 1er août 2013.

La Colombie a rejoint l'OCDE en 2020.

Une convention de non-double imposition entre la Colombie et la France est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

## **FMI et autres institutions financières multilatérales actives en Colombie**

FMI : La Colombie et le FMI

Banque mondiale

Banque interaméricaine de développement

CAF (Corporation andine de développement)

Banque européenne de développement

# **Contacts utiles**

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

**Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.**

## **Hôpitaux**

### **A Bogotá**

- la Clinica del Country : +57 (601) 530 04 70 et +57 1 530 12 70

- la Clinica Marly : +57 (601) 343 66 00
- la Fundation Santa Fe : +57 (601) 215 23 00

## Agences consulaires

A Barranquilla, Bucaramanga, Cali, Carthagène, Medellin, Pereira et Santa Marta : coordonnées

## Annuaire des représentations colombiennes en France

[Voir la liste](#)

### Ambassade de France en Colombie

Publié le : 11 juin 2025 Mis à jour le : 03 novembre 2025

## Coordonnées

Carrera 11

n° 93-12

Bogotá, , 110221

Colombie

4.6748662965596, -74.047286492065

+57 601 378 95 15

Local

+33 5 24 09 23 99

International

## Liens utiles

[Ambassade de France en Colombie](#)

Facebook 

X 

Instagram 

Youtube 

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Appel via internet : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=bogota>

### **Section consulaire de l'Ambassade de France à Bogota**

Publié le : 06 juin 2025

## **Coordonnées**

Carrera 11, n° 93-12 Apartado Aereo  
29611 Bogota  
France

4.67429, -74.047354

+57 1 638 14 00

## **Liens utiles**

[Section consulaire de l'Ambassade de France à Bogota](#)

Courriel : [cslt.bogota-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:cslt.bogota-amba@diplomatie.gouv.fr)

### **Section consulaire de l'Ambassade de France à Bogota**

Publié le : 07 janvier 2026

## **Coordonnées**

Carrera 11, n° 93-12 Apartado Aereo  
29611  
Bogota  
Colombie

4.67429, -74.047354

+57 1 638 14 00

+576013789515

Coût d'un appel local

+33 5 24 09 23 99

Coût d'un appel international

## **Liens utiles**

### [La France en Colombie](#)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet

France Consulaire est joignable du lundi au vendredi de 14h00 à 20h00 (heure de Paris) : appel audio via internet (gratuit hors coût d'accès à internet) :

<https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=bogota>

**Courriel** : [cslt.bogota-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:cslt.bogota-amba@diplomatie.gouv.fr)